



## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017

-----  
Affiché le 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Premier Maire-Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Elisabeth DELAGE, Mama SY, Claude MASURE, Fany MICHOU, Béatrice DIABI, Nathalie PABOUDJIAN, Denise DE POORTERE, Françoise PYBOT, Messieurs Jean-Pierre COLOMBANI, Bruno DA COSTA, Dramane KEITA, Patrick LEBEL, Bernard LAPLACE, Abdélaziz KIKOU, Bernard LAUMIERE, Eric DELOIRE, Franck COENNE, Patrick THOMAS, Tarik MEZIANE, Mathieu HILLAIRE, François JOUSSET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Madame Amandine AULAS représentée par Madame Françoise PYBOT, Madame Evane PEREIRA-ENGEL représentée par Monsieur Bernard LAPLACE, Monsieur Gilbert DALLERAC représenté par Madame Marie-Claude GIRARDEAU, Monsieur Joseph ZOGBA représenté par Monsieur Dramane KEITA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame Irène CLAVAL, Monsieur Franck MARLIN.

ETAIENT ABSENTS : Madame Nezha JAIT, Messieurs Jean-Charles LORENZO, Pascal BONIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck COENNE.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 21 DE LA SEANCE DU 15 MARS 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n° 21 de la séance du 15 mars 2017.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 22 DE LA SEANCE DU 29 MARS 2017.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n° 22 de la séance du 29 mars 2017.

#### **1. REGLEMENT GENERAL DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES ET SERVICES MUNICIPAUX – MODIFICATION DU REGLEMENT.**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 2 voix contre (Ms Hillaire et Jousset) et 1 abstention (M. Méziane), approuve la modification du règlement général des inscriptions aux activités et services municipaux

#### **2. CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020 – PROGRAMMATION 2017 – APPROBATION DES SUBVENTIONS.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets retenus par le Comité technique en raison de leur contribution à la mise en œuvre du contrat de ville, décide de verser des subventions aux structures porteuses desdits projets pour un montant total de 28 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **3. PLAN CITOYENNETE DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ADHESION AU RESEAU DEPARTEMENTAL DES COLLECTIVITES CITOYENNES.**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions (Ms Hillaire et Jousset), approuve l'adhésion de la commune au réseau départemental des collectivités citoyennes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **4. CESSION DU TERRAIN CADASTRE BL 362 SITUE AU 22 RUE DES BELLES CROIX.**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 1 voix contre (M. Hillaire) et 2 abstentions (M Jousset et Méziane), décide de céder la parcelle section BL n°362 située au 22 rue des Belles Croix pour un montant de 2 520 euros au profit de la SCI DERRIEN, approuve le déclassement de la parcelle BL n°362 du domaine privé de la ville, dit que les frais de notaire, de géomètre et de la servitude (compteur d'eau) de la Société des Eaux de l'Essonne sont à la charge de la SCI DERRIEN et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents.

### **5. CESSION DE LA MAISON 56 BOULEVARD BERCHERE – CADASTREE AV 219.**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 2 voix contre (Ms Hillaire et Jousset) et 1 abstention (M. Méziane), approuve la cession du bien cadastré section AV n°219 pour un montant de 144 000 € au profit de Madame Anne PIOT et Monsieur PAMART avec le maintien des locataires dans les lieux, dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents.

### **6. POSTE DE TRANSFORMATION « DERANCOURT » - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SOCIETE ENEDIS.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette convention, et notamment l'acte de servitude.

### **7. AUTORISATION D'URBANISME – TRAVAUX GYMNASSE JOUANNY – LOGEMENT DE GARDIEN.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour le logement de gardien du gymnase Jouanny et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **8. CONVENTION DE CO-FINANCEMENT – REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE RELATIVES A LA CREATION D'UN NOUVEL ACCES A LA RN 20 AU SUD DE LA VILLE D'ETAMPES EN DIRECTION DE PARIS.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-financement pour la réalisation d'études de faisabilité relatives à la création d'un nouvel accès à la RN 20 au sud de la ville d'Étampes en direction de Paris, approuve l'accord de principe sur la participation financière de la ville d'Étampes à hauteur de 75 000 € HT, et décide de prendre toutes les décisions budgétaires nécessaires.

### **9. CONTRAT DE TERRITOIRE – APPROBATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MODIFIE.**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions (Ms Hillaire et Méziane), modifie les délibérations n° 2015-262 du 25 novembre 2015 et n° 2017-023 du 29 mars 2017 relatives à l'approbation du contrat de territoire, approuve le programme d'investissement modifié comme suit :

- Maison de gardien de la Tour de Guinette : 226 691 € HT
- Groupe scolaire Hélène Boucher – réfection de toiture : 53 493 € HT

- Eglise Notre Dame – restauration de la rose : 51 271 € HT
- Eglise Saint Gilles – installation d'un orgue : 254 122 € HT
- Extension du groupe scolaire Jean de la Fontaine : 1 008 866 € HT
- Aménagement d'une salle polyvalente  
à vocation culturelle dans l'ancien Lycée Louis Blériot : 2 497 466 € HT
- Aménagement d'une maison de quartier  
à la Croix de Vernailles : 1 613 215 € HT
- Réaménagement de la rue Saint Jean : 1 080 000 € HT

approuve le plan de financement, approuve la signature avec le Conseil départemental de l'Essonne d'un contrat de territoire pour les opérations désignées ci-dessus pour un montant de **6 785 124 € HT**, sollicite le Conseil départemental pour la réalisation du programme d'opérations et l'octroi d'une subvention d'un montant total de **2 904 488€** et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les actes afférents.

#### **10. FOND DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2016 – RAPPORT D'UTILISATION DES FONDS.**

Le Conseil municipal prend acte du rapport 2016 d'utilisation des subventions du fond de solidarité des communes de la Région Ile de France.

#### **11. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2017.**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 2 voix contre (Ms Hillaire et Méziane) et 1 abstention (M. Jousset), accorde des subventions exceptionnelles aux associations suivantes pour un montant total de 15 600 €.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION</b>
Association Orchestre de Chambre (organisation d'un concert baroque)	2 500,00 €
Association Sun Light Animation (réparation et renouvellement de matériel de sonorisation)	2 000,00 €
Association Départementale D'Action Sociale des Policiers (participation au Raid Amazones 2017)	3 000,00 €
Club de Volley Ball (aide au transport par car – stage d'été)	500,00 €
Secours Populaire (financement du transport journée à Deauville pour 45 enfants)	800,00 €
G2ET (pérenniser la surveillance nocturne parc SudEssor)	1 000,00 €
AJE (Favoriser les départs en vacances des jeunes issus des quartiers prioritaires – montant de la subvention ajusté en fonction de l'instruction de l'appel à projet Commissariat Général à l'Egalité des Territoires)	5 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 600,00 €</b>

#### **12. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – EVOLUTION DES MODALITES D'APPLICATION ET REVISION.**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Jousset), décide d'exonérer les enseignes inférieures à 12 m<sup>2</sup> et les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage, ou apposés sur du mobilier urbain, décide d'actualiser le tarif conformément au droit commun, maintient l'abattement de 50 % sur le tarif des enseignes comprises entre 12 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> et maintient un prorata temporis pour les supports créés ou supprimés au cours de l'année d'imposition : la taxe est due à compter du mois qui suit la création et cesse à la fin du mois de sa suppression.

### 13. CREANCES IRRECOURVABLES – CREANCES ETEINTES - ANNEE 2017.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions (Ms Jousset et Méziane), admet en non-valeur la globalité de la liste proposée en créances irrécouvrables, soit 39 691,27 € et accorde la décharge de son compte de gestion à Monsieur le Trésorier pour la somme de 39 691,27 €

### 14. OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DEFINITION DES CREDITS DE PAIEMENTS – REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE RELATIVES A LA CREATION D'UN NOUVEL ACCES A LA RN 20 AU SUD DE LA VILLE D'ETAMPES EN DIRECTION DE PARIS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous et autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2018, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 indiqués dans le tableau ci-dessous.

AUTORISATION DE PROGRAMME VOTE EN EUROS				75 000 €
	Réalisations exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018	TOTAL
Etudes de faisabilité pour la création d'un nouvel accès à la RN 20 au Sud de la Ville d'Etampes en direction de Paris	0.00 €	32 500 €	42 500 €	75 000 €

### 15. FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - INFORMATION DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA CAESE.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 2 voix contre (Ms Hillaire et Jousset) et 1 abstention (M. Méziane), approuve la répartition du FPIC pour 2017 conformément au tableau ci-après :

		Répartition du FPIC de droit commun			Répartition du FPIC avec maitient de la contribution à 396 559 €		
Code INSEE	Nom Communes	Population DGF de la commune	Prélèvement de droit commun	par habitant	Population DGF de la commune	Prélèvement retenu par CAESE	par habitant
91001	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	324	2 412,00 €	7,44 €	324	1 797,00 €	5,55 €
91016	ANGERVILLE	4 283	36 413,00 €	8,50 €	4 283	26 615,00 €	6,21 €
91022	ARRANCOURT	157	1 142,00 €	7,27 €	157	848,00 €	5,40 €
91035	AUTHON-LA-PLAINE	386	2 974,00 €	7,70 €	386	2 185,00 €	5,66 €
91067	BLANDY	126	1 027,00 €	8,15 €	126	743,00 €	5,90 €
91075	BOIS-HERPIN	76	574,00 €	7,55 €	76	422,00 €	5,55 €
91079	BOISSY-LA-RIVIERE	629	5 696,00 €	9,06 €	629	4 160,00 €	6,61 €
91081	BOISSY-LE-SEC	702	5 348,00 €	7,62 €	702	3 913,00 €	5,57 €
91098	BOUTERVILLIERS	452	3 683,00 €	8,15 €	452	2 635,00 €	5,83 €
91100	BOUVILLE	687	5 481,00 €	7,98 €	687	4 024,00 €	5,86 €
91109	BRIERES-LES-SCELLES	1 203	16 212,00 €	13,48 €	1 203	11 660,00 €	9,69 €
91112	BROUY	147	1 199,00 €	8,16 €	147	879,00 €	5,98 €
91130	CHALO-SAINT-MARS	1 250	10 447,00 €	8,36 €	1 250	7 705,00 €	6,16 €
91131	CHALOU-MOULINEUX	445	3 277,00 €	7,36 €	445	2 420,00 €	5,44 €
91137	CHAMPMOTTEUX	389	2 431,00 €	6,25 €	389	1 809,00 €	4,65 €
91145	CHATIGNONVILLE	60	761,00 €	12,68 €	60	567,00 €	9,45 €
91222	ESTOUCHES	248	1 827,00 €	7,37 €	248	1 300,00 €	5,24 €
91223	ETAMPES	25 075	263 273,00 €	10,50 €	25 075	197 842,00 €	7,89 €
91240	FONTAINE-LA-RIVIERE	253	1 913,00 €	7,56 €	253	1 395,00 €	5,51 €
91248	FORET-SAINTE-CROIX	178	1 253,00 €	7,04 €	178	929,00 €	5,22 €
91294	GUILLERVAL	846	8 125,00 €	9,60 €	846	5 964,00 €	7,05 €
91374	MAROLLES-EN-BEAUCE	226	1 429,00 €	6,32 €	226	1 045,00 €	4,62 €
91390	MEREVILLE	3 263	32 000,00 €	9,81 €	3 263	23 809,00 €	7,30 €
91393	MEROBERT	598	4 243,00 €	7,10 €	598	3 104,00 €	5,19 €
91399	MESPUITS	214	1 451,00 €	6,78 €	214	1 072,00 €	5,01 €
91414	MONNERVILLE	407	3 585,00 €	8,81 €	407	2 651,00 €	6,51 €
91433	MORIGNY-CHAMPIGNY	4 512	49 667,00 €	11,01 €	4 512	36 584,00 €	8,11 €
91469	ORMOY-LA-RIVIERE	1 176	8 380,00 €	7,13 €	1 176	6 178,00 €	5,25 €
91495	PLESSIS-SAINT-BENOIST	321	2 397,00 €	7,47 €	321	1 787,00 €	5,57 €
91508	PUISELET-LE-MARAIS	304	2 115,00 €	6,96 €	304	1 571,00 €	5,17 €
91511	PUSSAY	2 113	17 977,00 €	8,51 €	2 113	13 247,00 €	6,27 €
91526	ROINVILLERS	93	807,00 €	8,68 €	93	586,00 €	6,30 €
91533	SACLAS	1 835	15 400,00 €	8,39 €	1 835	11 439,00 €	6,23 €
91544	SAINT-CYR-LA-RIVIERE	535	4 911,00 €	9,18 €	535	3 602,00 €	6,73 €
91547	SAINT-ESCOBILLE	521	4 083,00 €	7,84 €	521	2 937,00 €	5,64 €
91556	SAINT-HILAIRE	417	3 299,00 €	7,91 €	417	2 441,00 €	5,85 €
91613	CONGERVILLE-THIONVILLE	241	1 686,00 €	7,00 €	241	1 266,00 €	5,25 €
91629	VALPUISEAUX	676	4 608,00 €	6,82 €	676	3 428,00 €	5,07 €
<b>TOTAL COMMUNES</b>		<b>55 368</b>	<b>533 506,00</b>	<b>9,64 €</b>	<b>55 368</b>	<b>396 559,00</b>	<b>7,16 €</b>
<b>TOTAL CAESE</b>			<b>270 674,00</b>			<b>407 621,00</b>	
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>			<b>804 180,00</b>			<b>804 180,00</b>	

## 16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (Ms Hillaire, Jousset et Méziane), approuve la modification du tableau des emplois, filière animation, comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES situation ancienne	EFFECTIFS BUDGETAIRES situation nouvelle
<b><u>Filière Animation</u></b>			
Animateur territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0
Animateur territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1
Animateur Territorial	B	0	0
Adjoint d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1
Adjoint d'Animation	C	6 temps complet 2 temps non complet	<b>11 temps complet</b> 2 temps non complet (6H30)

*Monsieur Patrick THOMAS quitte la séance à 20 h 15 et donne pouvoir à Monsieur Eric DELOIRE.*

## 17. REGLEMENT INTERIEUR DE LA POLICE MUNICIPALE.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions (Ms Hillaire et Jousset), approuve le règlement intérieur du service de la Police Municipale.

## 18. MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Jousset), instaure l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), retient les montants plafonds pour l'IFSE et le CIA tels qu'indiqués dans l'annexe 1 à la délibération et maintient pour chaque agent le régime indemnitaire actuel suivant la répartition entre le RIFSEEP et le CIA telle que définie par la délibération.

## 19. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CASC DU SUD ESSONNE ET LA VILLE D'ETAMPES.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 1 abstention (M. Jousset), autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CASC du Sud Essonne.

*Monsieur Gilbert DALLERAC arrive en séance à 20 h 33 et reprend son pouvoir donné à Madame Marie-Claude GIRARDEAU.*

## **20. MOTION CONTRE LES NUISANCES AERIENNES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la motion contre les nuisances aériennes en demandant que :

- Les arrivées face à l'est ne descendent à 1 200 mètres qu'après le survol de Brétigny (soit 30 kilomètres plus tard qu'actuellement) ;
- Les procédures d'arrivées soient de moindre bruit avec par exemple la sortie de trains d'atterrissage le plus tard possible (comme à Nice) ;
- Les avions de Roissy, suite à la fermeture d'Orly la nuit (23h30 à 6h00), continuent à utiliser les mêmes couloirs que le jour, qui sont des routes à moindre bruit au lieu de prendre des trajectoires directes ;
- Les trajectoires directes soient interdites et que les couloirs et les altitudes soient respectés ;
- Le couvre-feu d'Orly soit maintenu même à long terme ;
- Les avions bruyants tels que les gros porteurs soient rapidement remplacés par des avions gros porteurs de nouvelles générations ;
- Les procédures de décollage soient de moindre bruit avec une montée rapide terminée à 2 000 mètres au lieu de 1 000 mètres actuellement ;
- la recherche soit favorisée au moins au niveau européen pour la réduction du bruit

### **POINT D'INFORMATION**

Le Conseil municipal écoute une information relative à l'organisation du temps scolaire avec le retour à la semaine de 4 jours.

### **DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession,

La séance est levée à 20 h 45.